



A/129/C.1
7 juin 2013

CONVOCAATION DE LA 129^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que la 129^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et les réunions connexes se tiendront au Centre international de Conférences de Genève (CICG) (Suisse), du lundi 7 au mercredi 9 octobre 2013.

1. ORDRE DU JOUR

1. Election du Président et des Vice-Présidents de la 129^{ème} Assemblée
2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
3. Réunions-débat sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour de la 130^{ème} Assemblée (Bakou, 10-13 avril 2014) :
 - a) Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
 - b) Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles (Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)
 - c) Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
4. Rapport de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies
5. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

2. REUNIONS-DEBAT

Durant la 129^{ème} Assemblée, trois réunions-débat se tiendront sur les thèmes dont débattront les Commissions permanentes à la 130^{ème} Assemblée (point 3 de l'ordre du jour de l'Assemblée).

Le mode de déroulement de ces réunions-débat sera essentiellement informel; on y mettra l'accent sur le débat et l'interaction. Les co-rapporteurs présenteront leur(s) note(s) d'information et des experts seront invités à contribuer au débat. Les Membres seront invités à confronter leurs points de vue sur les thèmes à l'examen et à apporter leur éclairage sur les principaux éléments à inclure dans les projets de résolution qui seront issus des débats. Pour que ces réunions-débat soient les plus animées possibles, les Membres sont vivement encouragés à ne pas donner lecture de discours rédigés à l'avance énonçant des positions formelles.

En plus de ces réunions-débat, deux autres réunions-débat se tiendront durant la 129^{ème} Assemblée sur les thèmes suivants :

- Personnes déplacées dans leur propre pays;
- Le contrôle des partis politiques sur les parlementaires.

Des notes explicatives contenant des informations complémentaires sur toutes les réunions-débat seront affichées sur le site de l'UIP.

3. COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

La Commission siégera toute la journée le lundi 7 octobre et dans la matinée du mercredi 9 octobre. L'ordre du jour de la Commission comporte des séances qui seront consacrées aux thèmes suivants :

- Interaction entre les parlements nationaux et les équipes de pays de l'ONU (débat sur les conclusions des visites sur le terrain effectuées par le Groupe consultatif Nations Unies);
- Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-IV);
- Incidences du Traité sur le commerce des armes adopté récemment, et mesures de suivi;
- Application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies (non-prolifération des armes de destruction massive);
- Promouvoir les engagements internationaux et défendre les droits des groupes vulnérables : peuples autochtones;
- Promouvoir les engagements internationaux et défendre les droits des groupes vulnérables : personnes handicapées.

La Commission UIP des Affaires des Nations Unies est une instance plénière de l'UIP, ce qui signifie que tous les Membres sont invités à prendre part à ses travaux. Conformément à une décision des organes directeurs de l'UIP, cette commission deviendra une commission permanente de l'UIP (la quatrième) dotée des mêmes règles de fonctionnement que les trois autres. Dans le même temps, la Commission UIP des Affaires des Nations Unies conservera le mandat particulier qui est le sien, à savoir guider les relations entre l'ONU et l'UIP, qui ne cessent de se développer, et concourir à l'élaboration de la contribution parlementaire aux grands processus onusiens.

4. CALENDRIER DE TRAVAIL *

Le calendrier de travail de l'Assemblée se trouve à l'[Annexe I](#). La séance de clôture de la 129^{ème} Assemblée aura lieu le mercredi 9 octobre de **16 heures à 17 h.30**. A cette séance, le rapport sur le point d'urgence éventuellement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée sera présenté et le projet de résolution sera soumis pour adoption. Les délégués sont aimablement priés d'en tenir compte lorsqu'ils prendront leurs dispositions concernant leur voyage.

5. POINT D'URGENCE

En vertu de l'article 11 du Règlement de l'Assemblée et de l'Article 14.2 des Statuts, tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Si l'Assemblée décide d'inscrire à son ordre du jour un point d'urgence, celui-ci sera examiné par l'Assemblée le mardi 8 octobre 2013. Des dispositions ont été prises pour la tenue le lendemain d'une éventuelle réunion du comité de rédaction chargé d'élaborer un projet de résolution.

6. PARTICIPATION

Chaque Membre de l'UIP peut désigner un maximum de cinq délégués à la seconde session annuelle de l'Assemblée, ou sept pour les parlements des pays dont la population est égale ou supérieure à 100 millions d'habitants. Veuillez noter que le nombre de parlementaires supplémentaires accompagnant les délégations en qualité de conseillers ne doit pas être supérieur à deux.

* Voir à l'[Annexe I](#) le programme général de travail de l'Assemblée et des réunions connexes.

L'effectif de toute délégation formée exclusivement de parlementaires du même sexe à trois sessions consécutives de l'Assemblée est automatiquement réduit d'une personne. Les parlements membres sont donc incités à tendre vers la parité dans la composition de leurs délégations.

Les Parlements membres sont en outre invités à intégrer de jeunes parlementaires dans leurs délégations à l'Assemblée à Genève. Une réunion du Forum des jeunes parlementaires se tiendra dans la matinée du mardi 8 octobre, dans la perspective d'une contribution des jeunes parlementaires aux délibérations et décisions de l'Assemblée.

Les Membres de l'UIP dont le montant des arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par eux pour les deux années complètes écoulées ne peuvent être représentés par plus de deux délégués aux réunions de l'UIP (Article 5.2 des Statuts).

Les Membres associés participent aux travaux de l'Assemblée et des Commissions permanentes avec les mêmes droits que les Membres, à l'exception du droit de voter et de présenter des candidatures aux élections.

Les organisations internationales et autres entités invitées par le Conseil directeur à se faire représenter à l'Assemblée en qualité d'observateur ont droit à deux délégués au maximum.

7. ELABORATION DES PROJETS DE RESOLUTION

L'UIP a entrepris de mettre en place des mécanismes pour améliorer le fonctionnement de ses commissions permanentes. Entre autres choses, les Commissions seront invitées à arrêter des plans de travail pluriannuels et à entreprendre diverses activités opérationnelles (commander des travaux de recherche; effectuer des missions sur le terrain; établir et examiner des rapports sur les bonnes pratiques; auditionner de hauts responsables internationaux; suivre la mise en œuvre des résolutions de l'UIP, etc.). A cette fin, les organes directeurs adopteront à Genève des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP.

Le calendrier provisoire pour l'élaboration des projets de résolution par les trois Commissions permanentes (phase de transition) est le suivant :

<u>Date</u>	<u>Action</u>
1 ^{er} septembre 2013	Soumission par les co-rapporteurs de documents de travail succincts.
7-9 octobre 2013	Réunions-débat sur le thème des résolutions à la 129 ^{ème} Assemblée.
20 novembre 2013	Date limite de soumission des contributions écrites des Parlements membres. Ces contributions seront remises aux co-rapporteurs pour examen et elles seront affichées sur le site de l'UIP.
17 janvier 2014	Les co-rapporteurs soumettent un projet de résolution et une note explicative au Secrétariat de l'UIP.
31 janvier 2014	Le Secrétariat de l'UIP communique les projets de résolution et les notes explicatives aux Parlements membres en anglais et en français.
10 mars 2014	Date limite de dépôt des amendements aux projets de résolution par les Parlements membres.
26 mars 2014	Le Secrétariat de l'UIP diffuse la liste de tous les amendements reçus des Parlements membres.
10-13 avril 2014	Durant la 130 ^{ème} Assemblée de l'UIP, les Commissions permanentes siègent pour débattre et adopter les projets de résolution.
13 avril 2014	L'Assemblée de l'UIP adopte officiellement les résolutions.

8. AMENDEMENTS AUX STATUTS ET REGLEMENTS DE L'UIP

A l'occasion de la 128^{ème} Assemblée de l'UIP à Quito, le Conseil directeur a adopté une série de décisions concernant le format des Assemblées de l'UIP et le fonctionnement des Commissions permanentes de l'UIP et de leurs bureaux (voir Résultats sur : <http://www.ipu.org/conf-f/128/results.pdf>). Sur la base de ces décisions, le Secrétariat de l'UIP a entrepris de rédiger les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP, qui seront communiqués aux Parlements membres à la date limite du 7 juillet 2013 (trois mois avant l'Assemblée à Genève).

Les Membres auront la possibilité de déposer des propositions de sous-amendements aux Statuts au moins six semaines avant la tenue de l'Assemblée (Article 28 des Statuts), ainsi que des sous-amendements aux Règlements de l'Assemblée et des Commissions permanentes un mois au moins avant la tenue de l'Assemblée (respectivement Article 40 du Règlement de l'Assemblée et Article 38 du Règlement des Commissions permanentes).

9. BUREAU RESTREINT

Le Bureau restreint de l'Assemblée est composé du Président de l'Assemblée, du Président de l'Union interparlementaire et du Vice-Président du Comité exécutif. Les Présidents des Commissions permanentes participent à ses travaux à titre consultatif.

Le Bureau restreint, assisté par le Secrétaire général de l'UIP, a pour mandat de prendre toutes mesures appropriées en vue d'assurer la bonne organisation et le déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée.

10. TABLEAU DE REPARTITION DES VOIX

On trouvera à l'Annexe II un tableau provisoire de répartition des voix auxquelles les délégations ont droit durant la 129^{ème} Assemblée.

Les Membres sont priés de vérifier les chiffres les concernant et, si besoin est, de faire part au Secrétariat de l'Union interparlementaire à Genève, de préférence à l'avance, de toute demande de modification. Le tableau définitif de répartition des voix pour l'Assemblée sera distribué à l'ouverture de la session.

11. LANGUES

Le Secrétariat de l'Union interparlementaire assurera l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, l'anglais et le français, ainsi qu'en arabe et en espagnol, pour les réunions de tous les organes statutaires.

Trois autres canaux ont été réservés pour les langues chinoise, japonaise et russe, pour les séances de l'Assemblée, du Conseil directeur et les réunions-débat.

Les délégués pourront, à titre exceptionnel, s'exprimer dans une autre langue, à la condition qu'ils s'assurent le concours d'une personne pouvant interpréter leur intervention dans l'une ou l'autre des langues officielles de l'UIP et que des exemplaires de leur discours soient remis suffisamment à l'avance et au moins deux heures avant qu'il ne soit prononcé à la chef interprète (Mme F. Steinig-Huang).

12. REUNIONS D'AUTRES INSTANCES

D'autres instances se réuniront à l'occasion de l'Assemblée; elles seront convoquées par circulaire spéciale. Il s'agit des organes suivants :

- ∅ Conseil directeur (7 et 9 octobre, séances publiques);
- ∅ Comité exécutif (4, 5 et 8 octobre, à huis clos);
- ∅ Comité de coordination des Femmes parlementaires (6 octobre, à huis clos);

- ∅ Groupe du partenariat entre hommes et femmes (5 et 8 octobre, à huis clos);
- ∅ Comité des droits de l'homme des parlementaires (5, 6, 7 et 8 octobre, à huis clos);
- ∅ Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (7 octobre, à huis clos).

L'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) siègera également au CICG à l'occasion de l'Assemblée. La réunion sera convoquée par son président.

13. REUNIONS POST-ASSEMBLEE - 10 OCTOBRE 2013

Le dixième Séminaire parlementaire sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, organisé conjointement par l'UIP et l'ONU, se tiendra aussi au CICG le 10 octobre. Des informations complémentaires seront adressées prochainement à tous les Membres.

Une réunion d'une demi-journée organisée par l'UIP conjointement avec l'ASGP se tiendra le jeudi 10 octobre. Des informations détaillées sur cette réunion, en particulier son titre, seront adressées prochainement à tous les Membres.

14. RESULTATS DE L'ASSEMBLEE

Toutes les délégations recevront deux exemplaires de la brochure des Résultats de la 129^{ème} Assemblée. En outre, ce document est accessible depuis le site Web de l'UIP (<http://www.ipu.org>) deux semaines après la clôture de l'Assemblée, date à laquelle une version électronique peut être téléchargée au format PDF.

15. INSCRIPTION DES DELEGUES

Les participants doivent respecter scrupuleusement la date limite d'inscription fixée au **6 septembre 2013**. Veuillez retourner le formulaire d'inscription pour les délégations annexé à la présente convocation au Secrétariat de l'UIP à cette date au plus tard par fax : +41 22 919 41 60 ou courriel : registration@mail.ipu.org.

Le Service d'inscription et d'information sera ouvert, dans les locaux du CICG, de 12 à 18 heures, le samedi 5 octobre et de 8 à 19 heures, du 6 au 9 octobre.

Les délégués sont en outre priés de noter que ce service ne remettra des badges d'identité et de la documentation aux représentants de leurs missions permanentes à Genève que si leur parlement a fait parvenir à l'UIP une lettre d'autorisation à cette fin.

A noter

Votre attention est appelée sur le fait que, même si les Missions permanentes des délégations ont pris possession des badges d'identité, à leur arrivée au CICG, les délégations sont aimablement priées de s'inscrire immédiatement auprès du Service d'inscription et d'information de sorte que les informations consignées dans la Liste des participants soient exactes.

16. RESERVATIONS DE CHAMBRES D'HOTEL

Les délégations de pays ayant une mission permanente à Genève sont aimablement priées de faire leurs réservations de chambres d'hôtel par l'intermédiaire de leurs Missions respectives. Les Missions permanentes seront informées de la tenue de la 129^{ème} Assemblée. Elles ont l'habitude d'accueillir des délégations nationales aux réunions des Nations Unies et de s'occuper des réservations de chambres d'hôtel et nombre d'entre elles ont conclu des accords et ont obtenu des tarifs préférentiels avec des hôtels situés à proximité du Palais des Nations et du CICG.

Les délégations des pays qui n'ont pas de représentation diplomatique à Genève peuvent réserver leurs chambres par l'intermédiaire de l'Office du tourisme de Genève par fax : +41 22 909 70 21 ou par courriel : reservation@geneve-tourisme.ch.

Il est également possible de faire une réservation en ligne via le site Internet de l'Office du tourisme : <http://www.geneve-tourisme.ch/fr/accueil/>. Conformément à la pratique suivie par les hôtels à Genève, seules les réservations accompagnées d'un numéro de carte de crédit à titre de garantie seront confirmées. Le mois d'octobre étant une période très chargée pour les hôtels à Genève, il est fortement recommandé d'effectuer les réservations de chambres d'hôtel le plus tôt possible.

17. VISAS

La Suisse est membre associé des Accords de Schengen et fait ainsi partie de l'espace Schengen. Pour les personnes soumises à l'obligation de visa, les autorités suisses établissent des visas de séjour d'une durée maximale de trois mois, qui sont généralement valables pour tout l'espace Schengen.

Pour plus ample information, prière de consulter la Notice informative sur la mise en œuvre de Schengen-Dublin, sur le site web du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse, à : <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gepri/manvis/manvi2.html>.

La réglementation Schengen impose des délais plus longs pour la délivrance des visas. Aussi les délégations sont-elles priées de soumettre leurs demandes **avant le 19 août 2013**. Les autorités suisses s'efforceront de traiter les demandes dans les meilleurs délais possibles mais ne seront pas en mesure de garantir l'octroi de visas en cas de demande tardive. Votre attention est appelée sur le fait que, après l'entrée de la Suisse dans la zone Schengen, les visas ne sont plus délivrés à l'arrivée à l'aéroport de Genève. Toute délégation ayant besoin d'une assistance devra donc adresser sa demande le plus tôt possible et communiquer les informations suivantes : nom et prénom, date et lieu de naissance, nationalité, type et numéro du passeport national (dates de délivrance et d'expiration), date d'arrivée et numéro de vol.

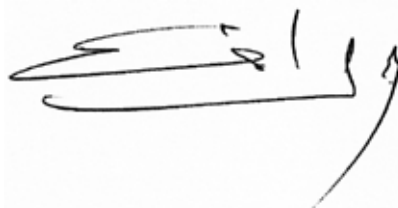
Nous appelons en outre votre attention sur le fait que l'aéroport de Genève est situé à la frontière franco-suisse et que l'on peut y accéder du côté français. Certains vols venant de Paris ou d'autres aéroports français à destination de Genève sont considérés comme des vols intérieurs. Aussi les délégués qui transitent par la France doivent-ils s'informer auprès des autorités françaises compétentes sur le point de savoir si un visa français ou Schengen est requis en cas de transit par un aéroport français à destination de Genève.

Nous espérons que votre parlement sera représenté à la 129^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire et que la délégation, sous votre conduite, prendra une part active aux travaux.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire



Abdelwahad RADI
Président
de l'Union interparlementaire

PROGRAMME GENERAL DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 7 au 9 octobre 2013

Jeudi 3 octobre 2013

10:00 – 13:00 *et* 15:00 – 18:00 Sous-Comité des finances* (*Salle de réunion principale, Siège de l'UIP*)
12:00 – 18:00 Ouverture de l'inscription (*Entrée principale, CICG*)

Vendredi 4 octobre 2013

10:00 – 13:00 *et* 15:00 – 18:00 Comité exécutif* (*Salle de réunion principale, Siège de l'UIP*)

Samedi 5 octobre 2013









09:00 – 10:00 Groupe du partenariat entre hommes et femmes* (*Salle A, Bâtiment CCV, CICG*)
09:30 – 13:00 Comité des droits de l'homme des parlementaires* (*Salle B, Bâtiment CCV, CICG*)
10:00 – 13:00 Comité exécutif* (*Salle A, Bâtiment CCV, CICG*)
14:30 – 18:00 Comité des droits de l'homme des parlementaires* (*Salle B, Bâtiment CCV, CICG*)
15:00 – 18:00 Comité exécutif* (*Salle A, Bâtiment CCV, CICG*)

Dimanche 6 octobre 2013

09:00 – 13:00 Comité de coordination des Femmes parlementaires* (*Salle A, Bâtiment CCV, CICG*)
09:30 – 13:00 Comité des droits de l'homme des parlementaires* (*Salle B, Bâtiment CCV, CICG*)
14:00 – 14:45 Réunion du réseau des conseillers et secrétaires des délégations (*Salles 5 & 6, niveau 3, CICG*)
14:30 – 18:00 Comité des droits de l'homme des parlementaires* (*Salle B, Bâtiment CCV, CICG*)
15:00 – 17:30 Réunion conjointe des Bureaux des Commissions permanentes* (*Salle A, Bâtiment CCV, CICG*)


* *à huis clos*


Lundi 7 octobre 2013 (Jour 1)

MATIN			APRES-MIDI		
	08:00 – 08:45	Bureau restreint de l'Assemblée* (Salon VIP, niveau 3, CICG)		14:30 – 17:30	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient* (Salle A, Bâtiment CCV, CICG)
	09:00 – 11:00	Conseil directeur : questions relatives aux Membres de l'UIP, rapports du Président et du Secrétaire général, finances et présentation du budget (Salle 1, niveau 1, CICG)	ASGP	14:30 – 17:30	Réunion de l'ASGP (Salles 5 & 6, niveau 3, CICG)
	09:00 – 13:00	Commission UIP des Affaires des Nations Unies Séance 1 – Interaction entre les parlements nationaux et les équipes de pays de l'ONU Séance 2 – Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA-IV) (Salle A, Bâtiment CCV, CICG)		14:30 – 18:00	Réunion-débat (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme) <i>Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements</i> (Salle 2, niveau 0, CICG)
ASGP	09:30 – 11:00	Comité exécutif de l'ASGP* (Salle 20, niveau 3, CICG)		14:30 – 18:30	Commission UIP des Affaires des Nations Unies Séance 1 : Incidences du <i>Traité sur le commerce des armes</i> adopté récemment, et mesures de suivi Séance 2 : Application de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies (non-prolifération des armes de destruction massive) (Salles 3 & 4, niveau 0, CICG)
	09:30 – 13:00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* (Salle B, Bâtiment CCV, CICG)			
ASGP	11:00 – 12:30	Réunion de l'ASGP (Salles 5 & 6, niveau 3, CICG)			
	11:15 – 13:00	Assemblée : Début des travaux, adoption d'un point d'urgence (Salle 1, niveau 1, CICG)			

Légende :

Assemblée /
Conseil directeur








Commissions permanentes /
Réunions-débat


Autres réunions de l'Assemblée, y
compris réunions à huis clos



* à huis clos

Mardi 8 octobre 2013 (Jour 2)

MATIN

	09:00 – 11:00	Assemblée : débat sur le point d'urgence (Salle 1, niveau 1, CICG)
	09:00 – 11:00	Réunion du Forum des jeunes parlementaires (Salle 18, niveau -1, CICG)
	09:00 – 12:30	Réunion-débat (Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce) <i>Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles</i> (Salle 2, niveau 0, CICG)
	09:00 – 10:30	Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH)* (Salle A, Bâtiment CCV, CICG)
ASGP	09:30 – 10:00	Comité exécutif de l'ASGP* (Salle 20, niveau 3, CICG)
ASGP	10:00 – 12:30	Réunion de l'ASGP (Salles 5 & 6, niveau 3, CICG)
	11:00 – 13:00	Réunion-débat sur le thème <i>Personnes déplacées dans leur propre pays</i> (Salles 3 & 4, niveau 0, CICG)
	11:15 – 13:00	Comité de rédaction sur le point d'urgence* (Salle A, Bâtiment CCV, CIGC)

APRES-MIDI

	14:30 – 15:30	Comité de rédaction sur le point d'urgence* (Salle A, Bâtiment CCV, CIGC)
	14:30 – 16:30	Réunion-débat sur le thème <i>Le contrôle des partis politiques sur les parlementaires</i> (Salles 3 & 4, niveau 0, CIGC)
	14:30 – 18:00	Réunion-débat (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale) <i>Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements</i> (Salle 2, niveau 0, CIGC)
ASGP	14:30 – 17:30	Réunion de l'ASGP (Salles 5 & 6, niveau 3, CIGC)
	15:00 – 18:00	Comité des droits de l'homme des parlementaires* (Salle B, Bâtiment CCV, CIGC)
	16:00 – 17:00	Groupe du partenariat entre hommes et femmes* (Salle A, Bâtiment CCV, CIGC)
	17:00 – 18:00	Comité exécutif* (Salle A, Bâtiment CCV, CIGC)
	17:00 – 18:30	Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies* (Salle 18, niveau -1, CIGC)

* à huis clos

Mercredi 9 octobre 2013 (Jour 3)

MATIN



10:00 – 13:00

Conseil directeur : débat et adoption du budget, résolutions des droits de l'homme, etc.
(Salle 1, niveau 1, CICG)



09:00 – 13:00

Commission UIP des Affaires des Nations Unies
Promouvoir les engagements internationaux et défendre les droits des groupes vulnérables :
Séance 1 : Peuples autochtones
Séance 2 : Personnes handicapées
(Salle A, Bâtiment CCV, CICG)

ASGP

09:30 – 10:00

Comité exécutif de l'ASGP*
(Salle 20, niveau 3, CICG)

ASGP

10:00 – 12:30

Réunion de l'ASGP
(Salles 5 & 6, niveau 3, CICG)

APRES-MIDI



14:00 – 16:00

Réunion informelle des "Whips" parlementaires
(Salle 18, niveau -1, CICG)



14:30 – 16:00

Conseil directeur : adoption des rapports des Commissions de l'UIP et autres organes
(Salle 1, niveau 1, CICG)

ASGP

14:30 – 17:30

Réunion de l'ASGP
(Salles 5 & 6, niveau 3, CICG)



16:00 – 17:30

Assemblée : adoption de la résolution et séance de clôture
(Salle 1, niveau 1, CICG)

* à huis clos

TABLEAU PROVISOIRE DE REPARTITION DES VOIX A LA 129^{ème} ASSEMBLEE
(Conformément à l'Article 15.2 des Statuts)

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
1.	Afghanistan	10	24.1	4	14
2.	Afrique du Sud	10	40.4	6	16
3.	Albanie	10	3.0	1	11
4.	Algérie	10	33.2	5	15
5.	Allemagne	10	81.3	9	19
6.	Andorre	10	0.08	0	10
7.	Angola	10	8.3	2	12
8.	Arabie saoudite	10	27.1	4	14
9.	Argentine	10	41.0	6	16
10.	Arménie	10	3.4	1	11
11.	Australie	10	21.0	4	14
12.	Autriche	10	7.8	2	12
13.	Azerbaïdjan	10	7.3	2	12
14.	Bahreïn	10	0.7	0	10
15.	Bangladesh	10	153.0	10	20
16.	Bélarus	10	10.2	3	13
17.	Belgique	10	9.9	2	12
18.	Bénin	10	7.6	2	12
19.	Bolivie	10	6.7	2	12
20.	Bosnie-Herzégovine	10	4.3	1	11
21.	Botswana	10	1.3	1	11
22.	Brésil	10	146.0	10	20
23.	Bulgarie	10	8.5	2	12
24.	Burkina Faso	10	10.4	3	13
25.	Burundi	10	5.2	2	12
26.	Cambodge	10	10.7	3	13
27.	Cameroun	10	12.9	3	13
28.	Canada	10	30.8	5	15
29.	Cap-Vert	10	0.3	0	10
30.	Chili	10	15.1	3	13
31.	Chine	10	1 200.0	13	23
32.	Chypre	10	0.7	0	10
33.	Colombie	10	29.5	4	14
34.	Congo	10	1.9	1	11
35.	Costa Rica	10	3.3	1	11
36.	Côte d'Ivoire	10	15.5	3	13
37.	Croatie	10	4.8	1	11
38.	Cuba	10	10.2	3	13
39.	Danemark	10	5.2	2	12
40.	Djibouti	10	0.79	0	10
41.	Egypte	10	64.8	8	18
42.	El Salvador	10	5.3	2	12
43.	Emirats arabes unis	10	2.5	1	11
44.	Equateur	10	14.0	3	13
45.	Espagne	10	39.4	5	15
46.	Estonie	10	1.5	1	11
47.	Ethiopie	10	67.5	8	18

* à huis clos

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
48.	Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	10	2.3	1	11
49.	Fédération de Russie	10	148.8	10	20
50.	Finlande	10	5.4	2	12
51.	France	10	58.3	7	17
52.	Gabon	10	1.0	1	11
53.	Gambie	10	1.5	1	11
54.	Géorgie	10	4.7	1	11
55.	Ghana	10	16.5	3	13
56.	Grèce	10	10.2	3	13
57.	Guatemala	10	8.2	2	12
58.	Guinée-Bissau	10	1.5	1	11
59.	Guinée équatoriale	10	1.0	1	11
60.	Haiti	10	10.2	3	13
61.	Honduras	10	8.1	2	12
62.	Hongrie	10	10.4	3	13
63.	Inde	10	1 000.3	13	23
64.	Indonésie	10	206.0	12	22
65.	Iran (République islamique d')	10	60.5	8	18
66.	Iraq	10	26.7	4	14
67.	Irlande	10	4.5	1	11
68.	Islande	10	0.31	0	10
69.	Israël	10	6.7	2	12
70.	Italie	10	57.0	7	17
71.	Japon	10	123.6	10	20
72.	Jordanie	10	5.5	2	12
73.	Kazakhstan	10	17.0	3	13
74.	Kenya	10	24.0	4	14
75.	Kirghizistan	10	4.5	1	11
76.	Koweït	10	2.2	1	11
77.	Lesotho	10	2.1	1	11
78.	Lettonie	10	2.7	1	11
79.	Liban	10	2.4	1	11
80.	Libye	10	3.9	1	11
81.	Liechtenstein	10	0.3	0	10
82.	Lituanie	10	3.9	1	11
83.	Luxembourg	10	0.4	0	10
84.	Malaisie	10	22.7	4	14
85.	Malawi	10	13.9	3	13
86.	Maldives	10	0.35	0	10
87.	Mali	10	8.0	2	12
88.	Malte	10	0.3	0	10
89.	Maroc	10	31.5	5	15
90.	Maurice	10	1.02	1	11
91.	Mauritanie	10	3.1	1	11
92.	Mexique	10	104.0	10	20
93.	Micronésie (Etats fédérés de)	10	0.10	0	10
94.	Monaco	10	0.03	0	10
95.	Mongolie	10	2.0	1	11
96.	Monténégro	10	0.62	0	10
97.	Mozambique	10	12.1	3	13

* à huis clos

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
98.	Myanmar	10	60.3	8	18
99.	Namibie	10	1.5	1	11
100.	Népal	10	22.9	4	14
101.	Nicaragua	10	5.1	2	12
102.	Niger	10	16.5	3	13
103.	Nigéria	10	140.4	10	20
104.	Norvège	10	5.0	2	12
105.	Nouvelle-Zélande	10	3.3	1	11
106.	Oman	10	2.5	1	11
107.	Ouganda	10	17.0	3	13
108.	Pakistan	10	160.9	11	21
109.	Palaos	10	0.02	0	10
110.	Palestine	10	3.9	1	11
111.	Panama	10	1.7	1	11
112.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	10	3.0	1	11
113.	Paraguay	10	5.7	2	12
114.	Pays-Bas	10	15.3	3	13
115.	Pérou	10	23.0	4	14
116.	Philippines	10	62.1	8	18
117.	Pologne	10	38.5	5	15
118.	Portugal	10	10.3	3	13
119.	Qatar	10	0.88	0	10
120.	République arabe syrienne	10	12.5	3	13
121.	République de Corée	10	50.8	7	17
122.	Rép. dém. du Congo	10	56.8	7	17
123.	Rép. dém. populaire lao	10	5.6	2	12
124.	République dominicaine	10	9.0	2	12
125.	République de Moldova	10	4.3	1	11
126.	Rép. populaire dém. de Corée	10	20.9	4	14
127.	République tchèque	10	10.5	3	13
128.	République-Unie de Tanzanie	10	34.4	5	15
129.	Roumanie	10	23.0	4	14
130.	Royaume-Uni	10	60.2	8	18
131.	Rwanda	10	6.2	2	12
132.	Saint-Marin	10	0.02	0	10
133.	Samoa	10	0.17	0	10
134.	Sao Tomé-et-Principe	10	0.16	0	10
135.	Sénégal	10	7.0	2	12
136.	Serbie	10	9.7	2	12
137.	Seychelles	10	0.08	0	10
138.	Sierra Leone	10	4.9	1	11
139.	Singapour	10	5.08	2	12
140.	Slovaquie	10	5.2	2	12
141.	Slovénie	10	1.9	1	11
142.	Soudan	10	33.4	5	15
143.	Soudan du Sud	10	10.0	3	13
144.	Sri Lanka	10	17.0	3	13
145.	Suède	10	8.7	2	12
146.	Suisse	10	6.7	2	12
147.	Suriname	10	0.4	0	10
148.	Tadjikistan	10	5.1	2	12

* *à huis clos*

MEMBRES		Voix d'après a)	Population des pays en millions	Voix d'après b)	Total des voix
149.	Tchad	10	10.7	3	13
150.	Thaïlande	10	60.1	8	18
151.	Timor-Leste	10	0.92	0	10
152.	Togo	10	5.4	2	12
153.	Trinité-et-Tobago	10	1.22	1	11
154.	Tunisie	10	10.2	3	13
155.	Turquie	10	64.5	8	18
156.	Ukraine	10	50.1	7	17
157.	Uruguay	10	3.2	1	11
158.	Venezuela	10	18.1	3	13
159.	Viet Nam	10	63.7	8	18
160.	Yémen	10	10.5	3	13
161.	Zambie	10	10.9	3	13
162.	Zimbabwe	10	10.4	3	13